

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° I-CF508

présenté par  
M. Eckert, rapporteur général

-----

### ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 73.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une disposition qui, si elle est pertinente, relève néanmoins du domaine réglementaire.